

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 6 153 847 actions anciennes qui seront cédées par le groupe LOUKIL représentant 16,7% après réalisation de l'augmentation de capital et 6 153 847 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, soit 16,7% après réalisation de l'augmentation de capital. Au total, l'offre porte sur 12 307 694 actions, représentant 33,3% du capital.

Valeur nominale : 1 dinar

Prix d'émission des actions nouvelles et anciennes: 6,500D, soit une valeur nominale de 1 dinar et une prime d'émission de 5,500D

Montant de l'opération : 80MD

Période de souscription : du 13/05/2015 au 20/05/2015 inclus

Jouissance des actions : Les actions portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2014

Offre proposée : Les 6 153 847 actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties comme suit :

1- Offre à Prix Ferme

Une Offre à Prix Ferme qui s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes réparties comme suit :

Catégories	Part d'allocation	Nombre de quotités	Nombre d'actions Anciennes	Nombre d'actions Nouvelles	Montant (en Dinars)
<u>Catégorie A:</u>					
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres qu'OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités (aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels)	45%	692 308	692 308	692 308	9 000 004
<u>Catégorie B :</u>					
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres qu'OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités (aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels)	45,2%	384 615	384 615	384 615	4 999 995
<u>Catégorie C :</u>					
Ordres réservés aux OPCVM tunisiens et étrangers désirant acquérir au minimum 769 quotités et au maximum 84 615 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	45,2%	384 615	384 615	384 615	4 999 995
<u>Catégorie D :</u>					
Personnel du groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 actions.	5%	76 923	76 923	76 923	999 999
Total	100%	1 538 461	1 538 461	1 538 461	19 999 993

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante:

Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;

Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'une de ces deux catégories n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

2- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions représentant 16,7% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 dinars.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 19 231 quotités correspondant à 38 462 actions soit l'équivalent à un montant minimum de 250 003D, et un maximum de 923 846 quotités correspondant à 1 847 692 actions soit l'équivalent à un montant de 12 009 998D.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme étant établissement chef de file.

3- Placement Privé

Dans le cadre du Placement Global, 1 538 462 quotités soit 3 076 924 actions représentant 8,3% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250.003 dinars.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 19 231 quotités correspondant à 19 231 actions nouvelles et à 19 231 actions anciennes, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 003D ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit l'équivalent d'un montant maximum de 1 200 998D ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital, soit l'équivalent d'un montant maximum de 12 009 998D.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.

Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société CEREALIS, a été établi entre la société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, et la société LOUKIL Investment Group portant sur un montant de 15MD et 769 230 actions.